



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 20 c) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe
fournis par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Action entreprise en 1998-1999 pour étudier, atténuer et minimiser les effets de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Situation générale	4-9	2
III. Coordination, plaidoyer et mobilisation des ressources	10-16	3
IV. Programmes visant à faire face aux conséquences de la catastrophe	17-36	4
V. Conclusions et orientations futures	37-39	6

I. Introduction

1. En décembre 1990, l'Assemblée générale a adopté la résolution 45/190 dans laquelle elle priait le Secrétaire général de mobiliser la coopération internationale pour fournir un appui et une aide aux zones les plus touchées par l'accident de Tchernobyl. Depuis 1993, cette responsabilité, telle qu'énoncée dans l'annexe de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale incombe au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

2. Dans la résolution 52/172 du 16 décembre 1997, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par les effets que la catastrophe de Tchernobyl continuait d'avoir sur la vie et la santé des populations, en particulier les enfants des zones les plus touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Elle a par ailleurs prié le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il faisait pour donner suite à ses résolutions pertinentes en vue d'encourager l'échange périodique d'informations, la coopération et la coordination. En outre, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur la suite qui aurait été donnée à ladite résolution.

3. Le présent rapport fait le point des activités entreprises au cours de la période 1998-1999 par le système des Nations Unies et par d'autres entités pour atténuer les effets persistants de la catastrophe de Tchernobyl. Il donne aussi un aperçu de la stratégie, des activités de coordination et du rôle du Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl. Enfin, et c'est le plus important, le rapport rend compte des difficultés rencontrées pour mobiliser les ressources nécessaires afin d'atténuer les effets d'une catastrophe qui toucheront des générations. En conclusion, le rapport présente des observations sur les efforts que déploie la communauté internationale pour faire face aux souffrances continues de la population touchée et s'acquitter de sa responsabilité collective de réparer les dommages causés.

II. Situation générale

4. La catastrophe sans précédent de Tchernobyl a eu des conséquences extrêmement complexes. Elle a directement touché plus de 7 millions de personnes, dont plus de 3 millions d'enfants, et contaminé une superficie totale de 155 000 kilomètres carrés. Après 13 années, la catastrophe de Tchernobyl continue de poser un problème majeur sur les plans environnemental et humanitaire.

5. Le Bélarus a été le plus atteint par les retombées radioactives qui ont gravement touché 23 % de son territoire et de sa population. Les 109 000 habitants des 415 sites touchés par l'accident de Tchernobyl ont été réinstallés; 20 % des forêts sont encore contaminées; et l'exploitation agricole d'une zone de 6 000 kilomètres carrés reste interdite. Environ 9 % du budget national est consacré à l'atténuation des effets de cet accident.

6. En Ukraine, près de 3,5 millions de personnes ont été directement touchées par l'accident, dont 1,3 million d'enfants. Aujourd'hui, 500 000 enfants habitent toujours dans ces territoires contaminés. Tchernobyl a fait plus de 5 000 victimes d'invalidité permanente et les 91 200 habitants de la zone d'exclusion de 30 kilomètres autour du site de l'accident ont dû être réinstallés. Par suite de la détérioration de la situation économique et sociale du pays, le Gouvernement n'a pu dispenser durant le premier trimestre de 1999 que la moitié de l'assistance qu'il avait prévu d'apporter aux sinistrés.

7. Dans la Fédération de Russie, la contamination s'est étendue à une zone d'environ 57 000 kilomètres carrés comptant 2,7 millions d'habitants, y compris plus de 200 000 personnes participant aux secours, dont 46 000 sont aujourd'hui frappées d'invalidité. Les 50 000 habitants des zones les plus contaminées ont été certes réinstallés, mais 1,8 million de personnes, dont 300 000 enfants, continuent d'habiter dans des zones contaminées. À ce jour, on a recensé 570 000 civils atteints par la catastrophe. En 1998, l'assistance nationale aux victimes n'a couvert que 60 % des besoins.

8. Il reste beaucoup à faire pour satisfaire les besoins en matière de santé et d'environnement dans ces trois pays. Parmi les nécessités les plus pressantes, on citera la réadaptation psychosociale, en particulier des enfants, et la fourniture d'un logement aux liquidateurs. Il est par ailleurs nécessaire d'améliorer les soins de santé primaires dans les régions touchées et de s'employer davantage à prévenir, détecter et traiter les maladies. Il importe en particulier d'apporter une aide aux centres de réadaptation sociale et psychologique et de traiter les traumatismes psychologiques dus à la panique physique et psychique prolongée des victimes, à la longue période de désespoir et de confusion et à l'impact socioéconomique sans précédent

9. Il est par ailleurs indispensable de favoriser la reprise économique de ces régions en encourageant les industries locales à produire des produits sains, de surveiller les niveaux de radioactivité et de s'attaquer à la question de la décontamination de l'environnement. La communauté internationale s'est tout particulièrement attachée aux

aspects techniques et d'ingénierie de l'accident, mais, à ce jour, elle n'a pas consacré suffisamment de ressources aux moyens d'atténuer les souffrances de la population des pays touchés. On reconnaît que les conditions sont déplorablement encore qu'il soit difficile de faire une nette distinction entre celles qui sont dues à la catastrophe et celles qui résultent du changement politique et social. Il s'agit là de besoins légitimes qu'il convient de satisfaire en tenant compte de la nécessité de limiter les risques radiologiques.

III. Coordination, plaidoyer et mobilisation des ressources

10. En sa qualité de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a pris la tête des activités de coopération et d'assistance internationales – coordination, formulation et promotion des stratégies, mobilisation des ressources, plaidoyer et sensibilisation – comme il y avait été invité par diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1990-1997, la dernière en date étant la résolution 52/172. Au cours de la période à l'examen, le Coordonnateur a défini une nouvelle stratégie reposant sur un programme d'assistance respectant mieux la hiérarchie des priorités, une meilleure coordination locale et une approche plus ciblée en matière d'information et de mobilisation des ressources.

11. En 1997, le Département des affaires humanitaires a dirigé une mission d'évaluation interorganisations, qui a défini, en coopération avec les autorités biélorusses, russes et ukrainiennes, le Programme interorganisations d'assistance internationale aux zones touchées par l'accident de Tchernobyl. L'appui des donateurs à ce programme, qui comportait 60 projets, a été extrêmement faible et le montant des annonces de contribution ne s'élève qu'à 1,5 million sur les 90 millions de dollars des États-Unis requis. La communauté des donateurs estime d'un commun accord qu'il faut hiérarchiser les activités du programme.

12. Dans cette optique, le Coordonnateur s'est rendu au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine en octobre 1998, l'objectif étant d'obtenir des informations de première main sur la situation, d'examiner les projets en cours et, le cas échéant, de revoir la stratégie de coopération. Au cours de sa mission, il a eu des entretiens approfondis avec des membres des trois gouvernements, des parlementaires et d'autres hauts fonctionnaires participant directement aux activités liées à la catastrophe de Tchernobyl. Avec l'aide des coordonnateurs résidents, des équipes locales

d'assistance et des gouvernements des pays touchés, trois projets hautement prioritaires ont été sélectionnés pour chaque pays en fonction des critères suivants : urgence des problèmes, possibilité de financement de la part des donateurs et soutien ferme des autorités nationales. C'est sur la base de ces deux projets prioritaires d'un montant total de 9 510 000 dollars des États-Unis que les Nations Unies de 1999 ont lancé l'Appel de 1999 pour la coopération internationale pour Tchernobyl à l'intention des donateurs – missions et ambassades – à Genève, New York, Minsk, Moscou et Kiev en mai 1999. Jusqu'ici les donateurs n'ont annoncé aucune contribution.

13. Afin de mieux coordonner l'action des bureaux extérieurs des Nations Unies, des autorités nationales et des représentants des donateurs, le Coordonnateur pour Tchernobyl a favorisé la création de groupes interactifs d'équipes de pays pour Tchernobyl qui comprennent les bureaux des coordonnateurs résidents à Kiev, Minsk et Moscou. Ces bureaux facilitent la coordination des activités relatives à Tchernobyl menées par les autorités, les institutions nationales et les donateurs locaux. L'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU ont appuyé ces travaux par le biais d'un bureau à Kiev qui coordonne les activités liées aux centres de développement communautaire au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. Le Bureau du projet international sur la thyroïde de l'OMS à Minsk contribue aussi à cet effort de coordination.

14. L'Équipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl est, avec le Comité quadripartite de la coordination pour Tchernobyl, composé des ministres responsables des questions relatives à Tchernobyl et du Coordonnateur pour Tchernobyl, l'un des principaux mécanismes internationaux de coordination. Cette Équipe comprend des organismes des Nations Unies qui participent aux activités d'assistance liées à Tchernobyl ainsi que d'autres importantes organisations internationales oeuvrant dans ce domaine. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a donné suite aux décisions et aux recommandations de l'Équipe spéciale en évaluant les projets d'assistance, en coordonnant les contributions et les activités de divers organismes, en produisant et en diffusant des informations actualisées sur les activités relatives à Tchernobyl. Ce Bureau gère par ailleurs le Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl et mobilise les ressources au titre de la coopération. Le Comité quadripartite, l'Équipe spéciale intersecrétariats et les groupes interactifs d'équipes de pays se sont avérés particulièrement

ment utiles pour ce qui est de resserrer les liens de coordination, d'identifier les lacunes et de promouvoir la complémentarité entre les projets.

15. À l'heure actuelle, le Fonds d'affectation pour Tchernobyl, géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dispose d'un solde s'élevant à 170 000 dollars des États-Unis, dont plus de la moitié provient d'un prêt. Ce montant est déjà dans sa quasi-totalité alloué au financement des besoins les plus urgents, en particulier l'appui aux centres de réadaptation. Les décisions concernant l'affectation de ces ressources sont prises en étroite consultation avec les membres du Comité quadripartite, les donateurs et les coordonnateurs résidents des Nations Unies en poste dans les pays touchés. Au cours de la période 1998-1999, un peu moins de 677 000 dollars des États-Unis ont été alloués par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale à divers programmes visant notamment à créer des centres de réadaptation sociopsychologique au Bélarus, à former du personnel affecté à ces centres de réadaptation dans les trois pays concernés, au dépistage échographique des populations dans les quatre régions de la Fédération de Russie, à une étude de faisabilité en vue de la construction en Ukraine d'un dispositif de protection contre Tchernobyl et à un projet de relèvement économique au Bélarus. Un appui immédiat de la part de la communauté des donateurs est nécessaire pour renflouer ce fonds si l'on veut satisfaire les besoins immédiats hautement prioritaires définis dans l'Appel révisé de 1999.

16. On a lancé un programme de collecte de fonds mieux ciblé auprès des gouvernements donateurs et de sources de financement non traditionnelles, en même temps qu'une campagne de sensibilisation et de plaidoyer à laquelle ont participé les médias, des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche. Les contacts entre le Coordonnateur pour Tchernobyl et des fondations, des sociétés d'exploitation d'énergie nucléaire et électrique, des donateurs privés et des organisations non gouvernementales ont permis de mobiliser des ressources supplémentaires (131 000 dollars des États-Unis) au titre de la coopération internationale pour Tchernobyl. Toutefois, faute de ressources, le programme n'a pas été pleinement en mesure d'entreprendre une campagne de sensibilisation de vaste portée. Au cours de la période à l'examen, l'Équipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl a parrainé plusieurs conférences internationales. En 1999, une page consacrée à Tchernobyl a été créée sur le site Web du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et une brochure d'information est en préparation.

IV. Programmes visant à faire face aux conséquences de la catastrophe

17. Le présent chapitre donne les grandes lignes des programmes et projets en cours visant à faire face aux problèmes immédiats dans les secteurs clefs de la santé, de la réadaptation socio-psychologique, du relèvement de l'environnement, de la reprise économique, de la sécurité nucléaire et de l'emploi. Plusieurs programmes et projets ont bénéficié d'un appui financier limité fourni par le Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl. Les contributions volontaires versées à ce fonds se sont élevées à 600 000 dollars des États-Unis pour la période 1998-1999, et n'ont même pas permis de répondre aux besoins les plus critiques. Aussi, plusieurs programmes et projets ne disposent-ils pas des ressources nécessaires pour faire face aux effets persistants de l'accident. Les fonds, programmes et organismes des Nations Unies ont eu recours aux ressources extrabudgétaires pour entreprendre les projets décrits ci-après.

Santé

18. Les programmes visant à étudier et atténuer les conséquences de l'accident sur la santé de la population se sont poursuivis alors que les programmes destinés à remédier à ces problèmes sont restés à la traîne. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont les principaux organismes des Nations Unies qui aident les gouvernements à réunir des informations sur les conséquences sanitaires et à atténuer ces conséquences.

19. L'UNICEF s'est efforcé de remédier aux troubles dus à la carence en iode, à améliorer l'approvisionnement en eau et le contrôle de l'assainissement et à faciliter la réadaptation psychologique. D'importantes ressources sont allouées au financement du projet intitulé Les enfants de Tchernobyl qui vise à mettre au point un système durable de réadaptation sanitaire à l'intention des groupes d'enfants à haut risque qui ont été exposés aux radiations. Au cours de la période 1998-1999, l'UNICEF a affecté un montant total de 300 000 dollars des États-Unis aux projets relatifs à Tchernobyl.

20. L'OMS a continué d'assurer le suivi médical et épidémiologique des populations touchées au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. L'OMS s'intéresse en particulier aux risques de leucémie, de lymphomes et de cancer de la thyroïde, notamment parmi les «liquidateurs» de Tchernobyl, c'est-à-dire le personnel qui a été exposé

aux radiations alors qu'il participait aux opérations de secours d'urgence. En 1998-1999, l'OMS a affecté un montant de 500 000 dollars à ses programmes pour Tchernobyl. Faute de ressources, des projets clefs tels que l'établissement d'une base de données internationale d'évaluation des risques de faibles doses de rayonnements ionisants, ont pris du retard et risquent d'être abandonnés.

Réadaptation sociopsychologique

21. Dans la mesure où l'UNESCO a l'intention de mettre progressivement un terme à son assistance d'ici la fin de 1999, il est indispensable de veiller à la viabilité des 10 centres communautaires de réadaptation établis dans les trois pays touchés. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a multiplié ses efforts en vue de mobiliser des ressources supplémentaires à cette fin. En 1998-1999, l'UNESCO a consacré moins de 90 000 dollars au financement de ces centres.

Réadaptation socioéconomique et emploi

22. Avec le temps, il devient plus difficile d'imputer directement les déplacements de populations et les troubles économiques et sociaux à l'accident de 1986. Néanmoins, sans une reprise sociale et économique, les conséquences persisteront encore plus longtemps.

23. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mené à bien plusieurs projets de formation professionnelle à l'intention des personnes déplacées et laissées sans emploi à la suite de l'accident de Tchernobyl. Des programmes de formation professionnelle sont dispensés dans les régions biélorusses de Gomel et de Mozyr ainsi que dans la ville de Slavoutitch en Ukraine. En 1999, l'OIT a alloué un montant total de 100 000 dollars à ce projet.

24. Au Bélarus, où plus de 1,4 million d'hectares de terres arables de très bonne qualité restent contaminées, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un projet pilote de production de biolubrifiants à partir du colza cultivé dans les zones contaminées. Le Bélarus fait appel aux importations pour répondre à la quasi-totalité de ses besoins en lubrifiants et en hydrocarbures pour l'énergie, l'électricité et les transports. Des études préliminaires ont montré que les lubrifiants produits à partir de plusieurs variétés de colza et de graines de lin ne sont pas contaminés et peuvent donc être utilisés dans les industries susmentionnées. Ce projet a un important potentiel économique, mais un appui supplémentaire lui est nécessaire pour dépasser le stade de projet pilote.

25. La Commission économique pour l'Europe (CEE), en coopération avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), prend activement part aux projets environnementaux de suivi définis dans le programme interorganisations. Le projet régional de gestion intégrée des forêts contaminées par les radiations dans les trois pays touchés revêt une importance toute particulière dans la mesure où l'absence de normes en matière de radioactivité des produits dérivés du bois freine toujours la reprise de ce secteur d'exportation vital pour le pays.

26. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a proposé une stratégie de production d'aliments pour nourrir dans la région. Ce projet a été présenté au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. On examine par ailleurs la possibilité d'investissements financiers et de coentreprises avec la participation d'autres industries dans les pays touchés.

Protection environnementale et sécurité nucléaire

27. La plupart des grands projets directement liés à la sécurité du site de Tchernobyl sont exécutés sous les auspices du Programme de renforcement de l'abri du Groupe des Sept. Toutefois, des organismes des Nations Unies s'efforcent activement d'atténuer les conséquences de la catastrophe sur le plan de la radioactivité et de prévenir tout autre accident de ce genre.

28. Le bureau du PNUD à Moscou a financé et coordonné un projet d'évaluation de la qualité et de la quantité d'eau disponible dans les zones touchées par l'accident, dont le budget s'élève à 280 000 dollars des États-Unis. Il s'agira d'évaluer la situation radioécologique des ressources en eau du pays et de proposer de nouvelles modalités pour veiller à un approvisionnement en eau potable dans la région hautement contaminée de Bryansk. Le bureau a formulé une proposition pour la décontamination des forêts russes.

29. L'AIEA a accordé un rang de priorité élevé à l'atténuation des conséquences de l'accident de Tchernobyl dans les trois pays les plus touchés. Son programme a porté sur la gestion des déchets radioactifs; l'amélioration des centres de radiothérapie; l'harmonisation des procédures d'évaluation des rayonnements; le renforcement des capacités de gestion et d'inspection des centrales nucléaires; la réduction des radionucléides dans les denrées alimentaires; la radioprotection; la planification préalable à un accident nucléaire; et la régénération de l'environnement des territoires touchés.

Appui aux programmes et aux projets

30. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a périodiquement dépêché des missions dans la région pour faciliter la formulation des programmes pour lesquels on recherche un financement. Outre leur rôle en matière d'évaluation et de suivi des programmes, ces équipes s'efforcent de promouvoir une synergie entre les programmes existants. Par l'intermédiaire de ses bureaux à Kiev, Minsk et Moscou, le PNUD a assuré le suivi, les achats et l'appui technique nécessaires à tous les programmes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl et a facilité le travail des groupes interactifs locaux pour Tchernobyl.

31. Outre des organismes des Nations Unies, l'Équipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl comprend des organisations internationales, régionales et non gouvernementales qui prennent activement part aux activités concernant Tchernobyl. Ces organisations s'intéressent surtout aux questions de sécurité nucléaire et d'assistance sociale et sanitaire.

32. L'Unité de protection No 4 de Tchernobyl, connue aussi sous le nom de Sarcophage, s'est considérablement détériorée depuis sa construction en 1986 et il y a un risque de fuite radioactive, voire d'effondrement. Le plan de construction d'un abri, mis au point par des experts internationaux en 1997, vise à améliorer le niveau de sécurité du Sarcophage. Ce plan a été approuvé par l'Ukraine, le Groupe des Sept et l'Union européenne. À la fin de l'année 1997, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a commencé à gérer le fonds récemment créé pour financer la construction de l'abri de Tchernobyl dont le coût est estimé à environ 760 millions de dollars des États-Unis; l'exécution de ce projet devrait prendre neuf ans. Jusqu'ici, les contributions annoncées, dont une contribution en nature de l'Ukraine équivalant à 50 millions de dollars, couvrent environ la moitié des fonds nécessaires. La BERD, en sa nouvelle qualité d'administrateur du compte pour la sécurité nucléaire, oeuvre avec le personnel des centrales nucléaires de Tchernobyl au renforcement de la sécurité de l'Unité de protection No 3. Le montant total des projets financés par le compte pour la sécurité nucléaire est d'environ 120 millions de dollars.

33. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans le contexte de son action de longue date en faveur des victimes de la catastrophe, continue d'administrer le programme d'aide humanitaire et de relèvement pour Tchernobyl. Ce programme a considérablement évolué; ses activités portent notamment sur la détection radiométrique des denrées

alimentaires et de l'environnement, la distribution d'instruments de mesure (dosimètres), la fourniture de laboratoires mobiles de diagnostic et la gestion de leurs déplacements, la surveillance des rayonnements, l'organisation de visites médicales dans les zones reculées et la diffusion d'informations en matière de santé. Le programme est axé sur les enfants et sur les adultes qui étaient des enfants au moment de l'accident. Ces groupes sont les plus sujets aux pathologies de la glande thyroïde. Pour maintenir son taux actuel de dépistage – entre 60 000 et 90 000 personnes par an – et veiller par là même à ce que tous ceux qui étaient âgés de 18 ans ou moins au moment de la catastrophe soient examinés d'ici à l'an 2006, la Fédération doit pouvoir compter sur la continuité de son financement. Chaque année la Fédération lance un appel de fonds pour réunir 1,5 million de dollars.

34. Depuis 1997, un appui psychosocial est dispensé au Bélarus dans le cadre du programme d'aide humanitaire et de relèvement. Il s'agit d'aider les habitants des territoires contaminés à surmonter leur angoisse au sujet des radiations en leur fournissant des informations fiables et faciles à comprendre. Ce programme est mis en oeuvre par le service des infirmières itinérantes et la Croix-Rouge bélarussienne.

35. L'Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'énergie nucléaire a créé un groupe de travail sur les aspects sociaux des conséquences de l'accident. Des experts bélarussiens et ukrainiens ont participé aux activités de planification préalable aux accidents nucléaires organisées par l'Agence. En outre, des experts ukrainiens ont été invités à prendre part aux travaux de l'Agence et à échanger des informations sur la sécurité nucléaire, les réglementations applicables, la gestion des déchets et la prise de décisions.

36. La Commission européenne reste très active dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence d'origine nucléaire, de la sécurité nucléaire et de la radioprotection dans les pays les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Au nombre des activités spécifiques de la Commission figurent la mise au point d'instruments et de systèmes d'analyse pour les zones touchées; la préparation aux situations d'urgence; et la formulation de directives sur les mesures à prendre en faveur de la protection et de la santé publique à long terme. En outre, la Commission a contribué au fonds géré par la BERD qui a été établi pour financer le réaménagement de l'actuel abri pour qu'il soit plus sûr et mieux adapté à l'environnement. En outre, la Commission fait exécuter deux projets pilotes visant à atténuer les conséquences sociales et économiques de la

fermeture de la centrale sur la ville de Slavoutitch, où habitent la plupart des ouvriers de Tchernobyl.

V. Conclusions et orientations futures

37. Les programmes des Nations Unies visant à faire face aux conséquences «humaines» de la catastrophe de Tchernobyl sont chroniquement sous-financés pour des raisons diverses. Les effets des radiations sur l'être humain et l'environnement sont bien connus mais les problèmes persistants causés par les traumatismes psychologiques et l'impact socioéconomique des contre-mesures telles que la réinstallation, la restriction des activités agricoles ou encore l'anxiété due au sentiment d'habiter dans un site pollué ne sont pas encore pleinement compris. L'accident de Tchernobyl est difficile à classer car il ne s'agit ni d'une situation d'urgence traditionnelle ni d'une question de développement, ce qui pose un problème à certains États donateurs dans la mesure où Tchernobyl ne relève d'aucune rubrique budgétaire. Le fait qu'on se demande si les difficultés sanitaires, environnementales, sociales et économiques résultent uniquement de la catastrophe de Tchernobyl est un des éléments qui contribuent à un certain désintérêt des donateurs à l'égard de Tchernobyl. Enfin, les nombreuses catastrophes naturelles et autres situations d'urgence complexes survenues au cours de ces deux dernières années ont quelque peu écarté Tchernobyl du devant de la scène et il est difficile à la communauté des donateurs de continuer d'en faire une priorité.

38. La situation radiologique dans la zone périphérique de Tchernobyl s'est nettement améliorée du fait de la mobilisation internationale en faveur d'une plus grande sécurité nucléaire à Tchernobyl qui s'est traduite par la construction, puis, à l'heure actuelle, par le renforcement de l'abri au-dessus de l'unité endommagée de la centrale nucléaire. Toutefois, l'accident continue d'avoir des effets extrêmement pénibles sur certains groupes de la population touchée. Le Groupe des Sept compte achever le relèvement du site de Tchernobyl en 2007. Si les pays donateurs versaient une contribution égale à moins de 5 % du montant des contributions annoncées pour le renforcement de l'abri cela permettrait de répondre aux besoins non satisfaits et d'encourager la planification locale pour l'avenir de la région la plus touchée.

39. Les États Membres, les institutions multilatérales et les donateurs privés sont instamment priés une fois encore d'appuyer les projets hautement prioritaires présentés dans l'Appel de 1999 en faveur de la coopération internationale pour Tchernobyl en contribuant au Fonds d'affectation

spéciale pour Tchernobyl. Les ressources demandées représentent le minimum nécessaire pour atténuer les graves conséquences humaines de la catastrophe de Tchernobyl et faire montre de solidarité avec les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui continuent de supporter le fardeau de cette catastrophe.